



## Souscription pour les vitraux De l'Ensemble Scolaire Saint Jean-Baptiste de La Salle Amiens



Six vitraux du XIX<sup>ème</sup> siècle, provenant de l'ancien collège lasallien Bellefond de Rouen, sont en cours de réfection et de mise au format dans un atelier spécialisé de l'Amiénois, en vue d'être posés durant l'année 2016 dans la chapelle du collège La Salle Amiens.

**Pour cette opération de sauvegarde patrimoniale et d'embellissement pastoral, le collège sollicite vos dons à hauteur de 25 000 €.**

La Fondation de La Salle soutient cette action.

### Quelle déduction fiscale pour votre don de soutien à ce projet ?

Pour les particuliers, réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant du don dans le limite de 20 % du revenu imposable ou réduction d'ISF de 75 % du montant du don dans la limite de 50 000 €.

Pour une entreprise, réduction d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu (BIC, BNC, BA), égale à 60 % du don dans la limite de 0,5 % du CA HT. Si le don effectué par l'entreprise excède ce plafond, elle peut reporter le reliquat de réduction sur les cinq années suivantes.

## DONS EN LIGNE

Sur le site de l'établissement : <http://www.lasalle-amiens.fr/>

ou <http://lasallefrance.fr/souscription-vitraux-college-salle-amiens/>

CLIQUER SUR LE BOUTON JAUNE CI-DESSOUS



En accomplissant votre don en ligne grâce au lien sécurisé ci-dessus, vous recevrez de la Fondation de La Salle un reçu utilisable pour votre impôt sur le revenu, votre ISF ou, pour les sociétés, l'impôt sur les bénéfices.

MERCI !

## DONS PAR CHEQUE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

OUI, je souhaite aider l'Ensemble scolaire Saint Jean-Baptiste de La Salle d'Amiens pour la rénovation et la pose des vitraux de la chapelle de l'Établissement et fais un don de :

50 €

150 €

200 €

autre montant : ..... €

**Déduction fiscale** : Les dons en faveur de l'OGEC de La Salle ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des versements effectués dans la limite de 20 % du revenu imposable.

**Particuliers assujettis à l'ISF**, vous bénéficiez d'une réduction égale à 75 % du montant de votre don et limitée à 50 000 €.

Un reçu fiscal sera adressé à réception du chèque

A l'ordre de **OGEC de La Salle**

A retourner à

**Ensemble scolaire Saint Jean-Baptiste de La Salle**  
6 rue Ducange  
80000 Amiens